

# PROCÈS-VERBAL DU CONSEIL MUNICIPAL

28

SÉANCE DU 11 SEPTEMBRE 2025

Conseillers en exercice : 15  
Nombre de présents : 10  
Nombre de votants : 10

\*\*\*\*\*

L'an deux mille vingt-cinq le onze septembre à vingt heures trente, le Conseil Municipal de SEPVRET, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire au lieu de la mairie, sous la présidence de Patrick CHARPENTIER, Maire.

Date de la convocation : 5 septembre 2025

**Présents :** MM./Mmes : BARC Nathalie, BOUGOUIN Isabelle, BUTRÉ Sabrina, CHARPENTIER Patrick, CHESNES Dolorès, DUCOURTIEUX Jean-Claude, DURANDEAU Rodolphe, GIRARD Marie-Françoise, JUIN Fabrice, THIERY Yves,

**Absents ayant donné pouvoir :**

**Absents excusés :** BRISSARD Armand, LIÉTARD Philippe, MIGAULT Marie-Rose, PARISOT Bertrand, VRIGNAULT Emilie

**Secrétaire de séance :** Mme BUTRÉ Sabrina

## ORDRE DU JOUR :

- Validation du dernier Procès-Verbal,
- Avis communal sur le projet de PLUI'H arrêté,
- Convention à l'adhésion de la plateforme collaborative INTERSTIS du CDG79,
- Convention d'attribution d'une aide au titre du Fonds Mellois en Poitou 2030 :  
Aménagement des Points de collecte des poubelles collectives,
- Achat de la maison BONNIN avec son terrain,
- Devenir de la parcelle GADEAU,
- Modifications Pass' Sport Culture et Pass' Découvertes/Séjours de vacances,
- Modification du périmètre du SAGE du Bassin de la Sèvre Niortaise et du Marais Poitevin,
- Protection Sociale Complémentaire des agents,
- Subventions (Juste un Petit Bouquet, Team Evasion Nature),
- Validation de devis,
- Questions diverses.

\*\*\*\*

Le procès-verbal de la dernière séance est lu et adopté.

Pe

SB

### **AVIS COMMUNAL SUR LE PROJET DU PLUI'H ARRÊTÉ**

Le conseil communautaire de la communauté de communes de Mellois-en-Poitou a tiré le bilan de la concertation et arrêté le PLUi-H de Mellois en Poitou par une délibération du 19/06/2025.

En application de l'article L. 153-15 du code de l'urbanisme, les communes membres de la communauté de commune de Mellois-en-Poitou sont invitées à donner un avis sur les orientations d'aménagement et de programmation et les dispositions du règlement qui les concernent directement.

En l'absence d'avis de la commune dans un délai de 3 mois à compter de sa saisine, l'avis de la commune est réputé favorable.

En cas d'avis défavorable dans ce délai de 3 mois, la communauté de communes du Mellois-en-Poitou sera tenue de réarrêter le projet de PLUi-H.

- **Le conseil municipal, après en avoir délibéré, décide d'émettre un avis favorable avec observations : s'interroge pourquoi les parcelles B 0349 et B 0350 ne sont pas inscrites en UB Secteur d'extension pavillonnaire et demande qu'elles le soient si possible.**

### **CONVENTION A L'ADHÉSION DE LA PLATEFORME COLLABORATIVE INTERSTIS DU CDG79**

Dans le cadre de son plan d'actions relatif au métier de secrétaire général de mairie, le CDG79, au titre de ses compétences obligatoires, installe et anime un réseau départemental des secrétaires généraux de mairie (SGDM), en partenariat avec les réseaux locaux existants. Il propose, au titre d'une adhésion facultative, à destination des communes de moins de 3 500 habitants, des actions spécifiques relevant du Plan d'actions des secrétaires de mairie (liste non-exhaustive) :

- Création d'une boîte à outils,
- Conseils et soutiens,
- Accompagnement des stagiaires et étudiants des formations initiées par le CDG79 en immersion dans les collectivités,
- Accompagnement à la prise de poste pour les secrétaires généraux de mairie n'ayant pas suivi un dispositif de formation du CDG79,
- Activation spécifique du réseau en cas de besoins ou absences ponctuels de collectivités,
- Intervention spécifique du CDG79 sur des difficultés ponctuelles.
- Contribution financière annuelle : Commune de 500 à 999 habitants : 150 €/an
- Interventions spécifiques sur des difficultés ponctuelles : 35 €/heure
- La convention est conclue pour une durée de deux (2) ans, renouvelable une fois pour la même durée, sauf dénonciation par l'une ou l'autre des parties moyennant le respect d'un préavis d'un mois avant la date de reconduction.

**Après en avoir délibéré, le conseil municipal autorise le maire à signer la convention.**

### **CONVENTION D'ATTRIBUTION D'UNE AIDE AU TITRE DU FONDS MELLOIS EN POITOU 2030**

La demande d'attribution de l'aide au titre du fonds Mellois en Poitou 2030 concernant l'aménagement des points de collecte des poubelles collectives sur notre commune (délibération n°13/2025 du 3 avril 2025) a été acceptée. Une convention doit être établie entre la Communauté de Communes Mellois en Poitou et la Commune. Le Conseil municipal se prononce sur le projet de la convention à signer.

**Après en avoir débattu, le Conseil Municipal :**

- **Valide le projet de convention,**
- **Autorise le maire à signer la convention.**

### **ACHAT DE LA MAISON BONIN ET SON TERRAIN**

Suite à la visite de la maison située 1 Rue Saint-Martin le 22 mai 2025 avec un représentant du cabinet des Notaires de Lezay, le conseil municipal, puis, l'audit réalisé pour la projection des travaux, le maire soumet l'offre d'achat proposée par l'étude notariale des parcelles (plan joint) :

B 0229 (410 m<sup>2</sup>) et B 0230 (635 m<sup>2</sup>), détaillée comme suit :

Net vendeur : 28 500,00 €

Honoraires de négociation : 3 500,00 €

Provision frais d'acte : 3 600,00 €

Soit un total de 35 600,00 €

**Après en avoir débattu, le Conseil Municipal :**

- **Valide l'offre d'achat à hauteur de 28 500,00 € net vendeur,**
- **D'autoriser le maire à signer les documents et actes notariés relatifs à cet achat.**

### **DEVENIR DE LA PARCELLE GADEAU**

Il est envisagé l'aménagement d'un parking pour la nouvelle salle communale Saint-Martin (église désacralisée). Les parcelles situées en face sont en vente (plan joint) :

B 0815 (2 m<sup>2</sup>),

B 0816 (789 m<sup>2</sup>),

B 0817 (51 m<sup>2</sup>),

B 0818 (40 m<sup>2</sup>), soit une superficie totale de 882 m<sup>2</sup>

**Après en avoir débattu, le Conseil Municipal :**

- **Propose l'offre d'achat à 14 000,00 € net vendeur,**
- **Autorise le maire à signer les actes notariés si le vendeur accepte l'offre proposée.**

### **MODIFICATIONS DU PASS'SPORT CULTURE ET PASS'DÉCOUVERTES/SÉJOURS DE VACANCES**

Le maire explique que nature des structures organisatrices d'activités pour enfants sur notre territoire évolue. Par exemple, nous constatons que parallèlement aux associations, certaines entreprises proposent des activités culturelles ou sportives et certains clubs offrent des séjours sportifs.

Par conséquent, nous devons modifier la rédaction des coupons transmis aux familles et celle de nos conventions.

**Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal autorise la modification rédactionnelle des coupons et des conventions à venir concernant les pass'.**

### **MODIFICATION DU PÉRIMÈTRE DU SAGE**

Le Maire explique que comme le stipule l'arrêté préfectoral des Deux-Sèvres du 1<sup>er</sup> juillet 2025 ; le périmètre du SAGE Sèvre Niortaise Marais Poitevin est défini par l'arrêté inter-préfectoral du 29 avril 1997 modifié par arrêtés inter-préfectoraux du 27 avril 2012 et du 19 août 2019. Ce périmètre a été révisé en 2012 puis en 2019 pour ajuster une partie du bassin hydrogéologique sur la nouvelle limite du SAGE du Lay, corrigée en 2017.

En date du 5 décembre 2023, la Communauté d'agglomération de la Rochelle a demandé l'extension du périmètre du SAGE Sèvre Niortaise Marais Poitevin pour intégrer 14 communes du « territoire rochelais » qui ne figurent à ce jour dans aucun SAGE.

**Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, décide à l'unanimité, de donner un avis favorable pour la modification de l'arrêté inter-préfectoral fixant le périmètre du SAGE Sèvre Niortaise Marais Poitevin en intégrant les 14 communes de la Communauté d'agglomération de la Rochelle.**

## **PROTECTION SOCIALE COMPLÉMENTAIRE DES AGENTS**

Au terme des procédures d'appel à concurrence, le conseil d'administration du Centre de gestion des Deux-Sèvres a retenu le 7 juillet 2025, après avis du CST du 1<sup>er</sup> juillet 2025, les offres santé et prévoyance de la **Mutuelle Nationale Territoriale** (*associée à Relyens pour la gestion des contrats*). Le Centre de gestion propose aux collectivités et établissements publics des conventions de participation à adhésion facultative pour les agents en santé et prévoyance. **Celles-ci entrent en vigueur au 1<sup>er</sup> janvier 2026 pour une durée de 6 ans.**

Pour répondre à leurs obligations de participation financière au financement des garanties de protection sociale complémentaire, les collectivités peuvent :

- adhérer aux conventions de participation santé et prévoyance conclues entre la MNT et le CDG79. Les agents sont libres d'y adhérer.

### **OU**

- verser une participation au titre des contrats individuels labellisés.  
*Pour un même risque, il n'est pas possible de cumuler les deux dispositifs.*

Les montants mensuels minimums de la participation :

- Prévoyance : 7 € minimum / agent, à compter du 1er janvier 2025
- Santé : 15 € minimum / agent, à compter du 1er janvier 2026

Les montants de participation peuvent être modulés le cas échéant selon les revenus et/ou leur situation familiale, dans un but d'intérêt social.

Après débat, le conseil municipal et le maire définissent le dispositif et optent pour :

- **La convention de participation PRÉVOYANCE pour adhérer au contrat collectif de la MNT/RELYENS à adhésion facultative proposé par le CDG 79,**
  - Avec un montant de participation de 60 € maximum par agent et par mois
- **La convention de participation SANTÉ pour adhérer au contrat collectif de la MNT à adhésion facultative proposé par le CDG79.**
  - Avec un montant de participation de 15 € par agent et par mois

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal :

- Autorise le maire à signer les lettres d'intention d'adhérer à la convention de participation et à saisir le CST en ce sens,
- Autorise le maire à signer la convention de participation avec le CDG 79.

## **SUBVENTIONS (JUSTE UN PETIT BOUQUET, TEAM EVASION NATURE)**

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, décide d'accorder la subvention suivante pour l'année 2025 :

- Association « Juste un petit bouquet » - Sepvret : 400,00 euros  
(Nathalie BARC, Présidente de l'Association n'a pas pris part au vote)
- Association « Team Evasion Nature » - Sepvret : 300,00 euros

## **VALIDATION DE DEVIS**

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal valide :

- Le devis n° 2025 D158 du **SERTAD** d'un montant de 2 466,14 € HT soit **2 959,37 euros TTC** pour le remplacement d'un poteau incendie au Coudray
- Le devis n°DE0000877 de l'**EUURL CHAMPIGNÉ** d'un montant de 10 674,00 € HT soit **12 808,80 € TTC** pour le dérasement des voiries communales
- Le devis n°DE301728 de **BJARSTAL** d'un montant de 3 340,92 € HT soit **4 009,11 € TTC** pour une armoire ignifuge destinée à l'état civil, l'urbanisme et documents historiques de la commune

- Le devis n°25-010 de **MAITR'ON HOME** d'un montant de 5 731,00 € HT soit **6 261,20 € TTC pour l'étude de l'aménagement de la nouvelle salle communale Saint-Martin** (Eglise Saint-Martin désacralisée)
- Le devis n°25-009 de **MAITR'ON HOME** d'un montant de 3 630,00 € HT soit **3 740,00 € TTC pour l'étude de la rénovation de la Maison BONIN.**

### QUESTIONS DIVERSES

- L'église désacralisée Saint-Martin devient la salle communale Saint-Martin,
- Isabelle BOUGOUIN, Rodolphe DURANDEAU, Sabrina BUTRÉ, Yves THIERY, Fabrice JUIN et Dolorès CHESNES acceptent leur participation à la commission de travaux d'aménagement de la nouvelle salle communale Saint-Martin,
- Le logement communal situé 22 Route du Champ de Foire sera disponible à la location à partir du 1er novembre 2025. L'annonce a été publiée et nous avons reçu quelques dossiers qui seront étudiés,
- Le conseil municipal donne son accord pour aménager l'abribus de la Maisonnière,
- L'autel de l'église sera peut-être donné pour l'église de Sainte-Soline,
- Les vœux du maire et du conseil municipal sont fixés au vendredi 9 janvier 2026,
- La rentrée des classes du 1er septembre s'est bien déroulée, on compte 74 enfants pour les classes de Chenay et une quarantaine pour Sepvret,
- Nous avons été informés par la CCMP qu'un contrôle d'assainissement sur une centaine de propriétés communales y compris les bâtiments communaux dans le courant du dernier trimestre 2025,
- L'APE est autorisé à laisser son matériel dans le local attenant à la cantine et le Foyer Rural dans une partie du garage à côté de la mairie,
- Les agents techniques sont en demande pour avoir un micro-tracteur, nous attendons un 3ème devis pour que le conseil municipal se positionne ,
- Nathalie BARC ayant déménagé nous informe qu'elle ne pourra pas poursuivre le fleurissement de la commune, nous allons voir avec Danièle BROUSSARD et Michel LINET pour continuer et trouver de nouveaux responsables. La jardinière de Fombedoire sera déplacée à Pied-Bâché.

*L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 23h45.*

*Fait et délibéré en séance du 11 septembre 2025*

**Secrétaire de séance :**

BUTRÉ Sabrina



**Le Maire :**

CHARPENTIER Patrick




PC

SB

**LISTE DES DÉLIBÉRATIONS  
 CONSEIL MUNICIPAL du 11 septembre 2025**

*Procès-verbal consultable sur [www.mairie-sepvret.fr](http://www.mairie-sepvret.fr) ou en mairie*

N° délibérations	Objet	Vote			
		Pour	Contre	Abstention	Exclus
N°30/2025	Avis sur le projet de plan arrêté du PLUI'H	10	0	0	0
N°31/2025	Convention pour l'adhésion aux services déployés dans le cadre du plan d'actions « Secrétaire général de mairie » avec le CDG79	10	0	0	0
N°32/2025	Convention d'attribution de l'aide au titre du fonds Mellois en Poitou – Aménagement des points de collecte des poubelles collectives	10	0	0	0
N°33/2025	Acquisition des parcelles B 0229 et B 0230 situées 1 Rue Saint-Martin – Maison BONIN	10	0	0	0
N°34/2025	Acquisition des parcelles B 0815 – B 0816 – B 0817 – B 0818 situées Rue Saint-Martin – Parcelles GADEAU	10	0	0	0
N°35/2025	Modification du périmètre du schéma d'aménagement de gestion des eaux du bassin de la Sèvre Niortaise et du Marais Poitevin	10	0	0	0
N°36/2025	Subvention Association « Juste un petit bouquet » Année 2025	9	0	0	1
N°37/2025	Subvention Association « Team Evasion Nature » - Année 2025	10	0	0	0
N°38/2025	Devis Poteau incendie au Coudray	10	0	0	0
N°39/2025	Devis dérasement voirie	10	0	0	0
N°40/2025	Devis armoire ignifuge	10	0	0	0
N°41/2025	Devis étude de l'aménagement Salle St-Martin (église)	10	0	0	0
N°42/2025	Devis étude de la rénovation de la Maison Bonin	10	0	0	0
N°43/2025	Présentation du dossier Protection Sociale Complémentaire Prévoyance et Santé	10	0	0	0
N°44/2025	Modification rédactionnelle des Pass' Sport Culture et Pass' Découvertes/Séjours de vacances	10	0	0	0